

Conseil départemental des Côtes d'Armor

DM1 2019

Séance publique du Lundi 15 Juillet

EXPLICATION DE VOTE

Intervention de Mickaël CHEVALIER

Président du groupe de la Majorité Centre et Droite Républicaine

Conseiller départemental du canton de BROONS

Monsieur le Président,
Cher(es) collègues,

Au terme des débats de cette journée, il me revient de m'exprimer au nom de notre groupe pour expliquer notre vote.

Si au niveau de la politique nationale, force est de constater que c'est en permanence le jeu de chamboule-tout, à l'échelle locale, le "nouveau monde d'En Marche" nous parle de proximité et, en même temps, nous dit qu'*il faut transférer sur le terrain des pouvoirs et des responsabilités*". La belle affaire quand le plan de restructuration des services fiscaux annoncé récemment va se traduire par de nombreuses fermetures de trésoreries et de centres des impôts dans notre département.

Une fois de plus avec ce plan, c'est le secteur rural qui trinque alors que le gouvernement nous dit pourtant que l'acte II du quinquennat doit passer par les territoires.

Au niveau départemental, avec les moyens dont nous disposons, nous agissons pour garantir le service public et assurer le service rendu à l'utilisateur. J'y reviendrai dans quelques instants.

De cette session, je retiens que notre département garde sa ligne : être au service des costarmoricaines et des costarmoricains, se préoccuper de la qualité de ce service, tout en préparant l'avenir avec conviction et ambition.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que **notre département est résolument tourné vers la jeunesse.**

Nous faisons le choix de continuer à développer l'accueil des apprentis et des stagiaires au sein des services de notre collectivité.

Cette démarche est motivée par la conviction qu'il faut aider les jeunes dans la réussite de leurs études afin qu'ils puissent trouver la voie de leur épanouissement professionnel. Nous croyons aux vertus de la formation par alternance pour accéder à l'emploi. C'est une voie d'excellence pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Il est dommage qu'à une certaine époque, nos prédécesseurs ne l'aient pas compris quand ils décidèrent en 2012 de supprimer l'aide départementale aux apprentis. Ce fut une erreur.

Notre engagement en faveur de l'apprentissage est volontariste.

Nous y consacrons 750 000 € cette année et nous ambitionnons d'atteindre 50 apprentis dans nos services en septembre prochain.

Dans le même registre, nous voulons favoriser l'accueil des jeunes stagiaires au sein de notre collectivité afin qu'ils puissent concrétiser une première expérience professionnelle dans le cadre de leur parcours de formation.

Là encore, nous y mettons les moyens en doublant les crédits réservés à cette politique à l'occasion de cette session.

Notre engagement pour la jeunesse s'exprime également dans la politique que nous menons en faveur du **développement de l'enseignement supérieur** dans notre département.

C'est un choix que nous assumons depuis notre arrivée aux responsabilités.

Nos collègues de la minorité, on le sait, ne voient pas d'intérêt à cette politique.

Pourtant, à l'heure de l'économie de la connaissance et de la concurrence entre les territoires, qui peut encore dire que notre département ne doit pas investir pour favoriser l'attractivité des Côtes d'Armor aux plans universitaire, de la recherche et de l'innovation ?

Devons-nous attendre les bras croisés que vos collègues de la Région pensent à nous, cher(es) collègues de la minorité ?

Souhaitez-vous que notre département se prive de 9 000 étudiants, de 250 enseignements post-bac et des sites universitaires de Lannion, St Brieuc et Guingamp, ainsi que des retombées économiques qu'ils génèrent pour ces territoires ? J'imagine que non.

Nous nous félicitons des nouveaux projets de formations supérieures qui émergent à St Brieuc, Lannion et Dinan à l'horizon 2020.

Ils confortent l'ambition de notre schéma départemental porté par notre majorité de "consolider l'offre de formation et d'accompagner son développement dans des domaines clés, au service des jeunes et de l'économie costarmoricaine".

Ces nouveaux projets soulignent également **l'intérêt que nous portons à la problématique de la désertification médicale.**

Comme chacun le sait, ce sujet est aujourd'hui majeur pour nos concitoyens costarmoricains.

Dans ce contexte, nous devons saluer la mise en place d'une première année de médecine à St Brieuc à l'horizon 2020.

Je ne doute pas que Monsieur GUÉGUEN et Monsieur COAIL salueront comme nous cette bonne nouvelle alors qu'ils sont élus sur des territoires classés déficitaires en médecins généralistes par l'Agence Régionale de Santé.

Même si l'on sait qu'il faudra des années avant de voir les effets en termes d'installation de nouveaux médecins sur nos territoires, nous devons nous féliciter de la décision du Président de l'Université de Rennes 1 d'autoriser l'ouverture de cette première année de médecine dans notre département, et de la mise en place dès septembre prochain d'une formation expérimentale à distance.

Cette décision, je le redis, rejoint l'implication de notre collectivité sur ce sujet de la désertification médicale.

Il y a un an, à l'occasion de la DM1 de juin 2018, nous avons émis un avis réservé sur le Programme Régional de Santé de l'ARS Bretagne.

Dans son avis, notre assemblée attirait l'attention de l'ARS sur les zones fragilisées par une couverture d'offres de soins insuffisante et soulignait la nécessité de veiller à l'équité de l'ensemble des offres sur tous les territoires.

Aujourd'hui, notre département va plus loin et propose **la création d'un comité départemental partenarial sur la démographie médicale** duquel découleront des propositions d'ici la fin de l'année.

Cette initiative témoigne du **volontarisme de notre département dans "la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé"**.

Cet engagement constitue l'un des axes forts du **Plan Action Santé** que nous avons approuvé ce jour dans le cadre de notre politique de santé pour les costarmoricains.

Nous consacrons d'ailleurs à cette politique des moyens importants à travers les politiques départementales de solidarités.

Notre département mobilise ainsi près de 30 Millions d'€ pour la santé des costarmoricaines et des costarmoricains, soit 50 € par habitant.

Alors que notre département a perdu plus de 30 Millions d'€ de dotations de l'État, sous la présidence Hollande, cet engagement important pour la santé de nos concitoyens démontre, s'il fallait encore le prouver, que notre département est bien la collectivité de la cohésion sociale et des solidarités.

Sur ce même registre, la **convention de participation prévoyance** adoptée au cours de cette session montre que notre département est un "employeur responsable" et solidaire qui agit pour protéger ses agents face aux aléas de la vie.

En ces temps de contraintes budgétaires, il convient de saluer l'engagement financier de notre collectivité dans le cadre de ce contrat pour la prise en charge partielle des cotisations des agents.

Département solidaire, département tourné vers la jeunesse, je l'ai dit, **notre département sait également adapter ses politiques et innover.**

J'en veux pour preuve **la charte de coopération culturelle** signée en juin dernier entre le département, l'Etat, la Région et les huit intercommunalités costarmoricaines.

Cette charte est une "première en France". C'est "une démarche inédite" pour reprendre le propos du directeur de l'observatoire des politiques culturelles.

Cette charte est porteuse d'objectifs ambitieux pour favoriser l'accès de nos concitoyens "à une culture pour tous" ou développer les coopérations culturelles entre le département et les territoires.

La mise en réseau des sites culturels départementaux, dont nous avons acté le lancement à cette session, participe de la même volonté de notre collectivité d'innover.

Les six sites culturels, propriété du département, sont aujourd'hui bien identifiés. Ils rayonnent sur leur territoire et même souvent bien au-delà.

La mise en réseau de ces sites constitue une opportunité pour valoriser ce patrimoine historique de qualité au plan touristique.

Elle constitue également un atout supplémentaire pour développer l'attractivité de notre département au plan culturel.

Cette mise en réseau constitue encore un moyen pour mutualiser les ressources et développer les complémentarités qui sont souvent source d'enrichissement.

La mutualisation des ressources et le développement des complémentarités sont justement au cœur de **la future plateforme départementale d'ingénierie publique** dont la mise en place effective est prévue au 1^{er} janvier 2020.

Dans ce cadre, il convient dorénavant que les intercommunalités s'engagent à la suite du département pour structurer l'offre d'ingénierie publique au sein d'un établissement public administratif doté de moyens en personnel qualifié et de qualité afin de répondre aux besoins des communes et des intercommunalités.

Les attentes existent, comme l'ont révélé les enquêtes réalisées en 2018 auprès des collectivités.

Au même titre que l'ingénierie ou la culture, **notre département innove également dans le domaine de la plaisance.**

La création d'une Société Publique Locale, dont nous avons adopté le principe, traduit la nouvelle gouvernance que nous souhaitons mettre en œuvre pour ce secteur stratégique de la plaisance qui génère plus de 400 emplois directs et participe au dynamisme de l'activité touristique en Côtes d'Armor.

Vous le voyez, cher(es) collègues, dans bien des domaines, notre département innove et s'adapte.

Notre département est en mouvement. Il est à l'image de la société d'aujourd'hui qui demande de l'agilité, le sens des responsabilités, l'esprit d'initiative et la capacité d'adaptation.

Ce qui vaut pour chacun de nous dans sa vie personnelle, vaut également pour nos collectivités qui doivent régulièrement réinterroger leurs politiques pour les adapter aux attentes et besoins exprimés par nos concitoyens.

Car l'essence même de l'action des collectivités, quel que soit le niveau territorial où elles agissent, est de toujours vouloir rendre le meilleur service public à nos concitoyens.

La modernisation des politiques routières, que nous avons adopté au cours de cette session, est une réforme pour tous les costarmoricains et costarmoricaines utilisateurs des routes départementales et bien entendu, également, pour toutes celles et ceux, particuliers comme professionnels, français comme étrangers, qui empruntent tout au long de l'année le réseau routier départemental, dont la qualité est reconnue. Cette réforme, je veux le dire, est devenue une nécessité face aux carences pointées par le diagnostic réalisé en 2016.

Ce diagnostic mettait en exergue, comme le rapport de cette session le mentionne :

- *"l'absence de connaissance exhaustive, fiable et objectivée du patrimoine routier départemental,*
- *une stratégie d'entretien et un programme budgétaire qui ne s'appuient ni sur l'état du réseau, ni sur une typologie des voies,*
- *une répartition des moyens humains et techniques sans lien avec l'exploitation".*

Face à ces constats, que fallait-il faire ?

Attendre et encore attendre que la situation se dégrade à l'image de l'attitude adoptée par nos prédécesseurs par le passé ?

Ou bien agir dans la concertation pour proposer une réforme qui modernise nos politiques routières," qui répond aux besoins des usagers, qui sécurise juridiquement les activités des agents de notre collectivité et améliore les conditions de travail " ?

C'est sûr qu'aujourd'hui, voter contre cette réforme démontre le courage de l'opposition elle qui en son temps n'hésitait pas à fermer des centres, à en laisser d'autres décrépir, et gagnant la paix social par la mise en place d'une politique des heures sup !

Je veux témoigner ici tout le soutien de la Majorité au Président, au 1^{er} Vice-président et au Vice-président aux Infrastructures pour leur engagement dans la préparation, la concertation et l'adoption de cette réforme nécessaire, je le redis, à la sécurité des automobilistes sur les routes départementales.

La mise en en place d'un service d'intervention routière, le repositionnement de la viabilité hivernale et l'instauration d'un patrouillage actif sur le réseau départemental sont des avancées qui garantissent, selon nous, un niveau de service de qualité sur le réseau routier départemental.

Vous le voyez, cher(es) collègues, **nous avons choisi d'agir pour la sécurité des automobilistes, car c'est bien là notre priorité en tant qu'élus responsables et gestionnaires du réseau routier départemental.**

Nous sommes attachés à la qualité du réseau routier comme en témoigne le **crédit supplémentaire de plus de 4 Millions d'€ (4,38 M€)** voté à cette session, notamment **pour l'entretien des chaussées**, sans oublier les 200 000 € supplémentaires destinés au renouvellement du matériel roulant des agents des routes.

Ceux qui nous reprochaient de façon excessive et démagogique, il y a quelques mois, de vouloir "liquider la présence du service départemental des routes" devraient modérer leurs propos.

Ils ne sont pas les mieux placés pour nous faire la leçon quand je constate, par exemple, qu'entre 2008 et 2014, au temps où ils étaient aux responsabilités, les dépenses d'investissement pour la voirie départementale ont baissé de plus de 13 Millions d'€ (13,415 M€).

Les ajustements budgétaires de cette DM1 reflètent cette bonne gestion que nous mettons en œuvre malgré les contraintes que nous subissons :

- hausse des dépenses sociales,
- alourdissement du reste à charge des allocations de solidarité,
- augmentation de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés,
- encadrement des dépenses de fonctionnement par l'Etat.

En dépit de toutes ces contraintes, nous ne dévions pas de notre cap.

Pour reprendre l'expression du Président ce matin, "nous ne dépensons pas l'argent que nous n'avons pas".

Au contraire, nous faisons des choix que nous assumons.

Nous renforçons la capacité d'investissement du département en augmentant les dépenses d'investissement de près de 5 Millions d'€ pour les porter à plus de 85 M€ (85,21 M€).

Nous stabilisons l'encours de la dette.

Nous maîtrisons la progression des dépenses de fonctionnement tout en étant attentifs aux besoins sociaux à l'image, par exemple, de la hausse de près de 2 Millions d'€ des dépenses pour l'enfance-famille afin de faire face à la prise en charge des MNA et à l'ouverture d'une nouvelle unité au Centre départemental de l'enfance.

Nous poursuivons sur la voie des efforts de gestion pour préserver la capacité du département à investir.

Oui, cher(es) collègues, nous n'avons pas à rougir de la gestion responsable et pragmatique de notre département sans augmentation de la fiscalité .

C'est donc en toute cohérence avec le budget voté en janvier dernier que le groupe de la Majorité votera avec conviction cette première décision modificative du budget 2019.